



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 12 Octobre 2022

Présents : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Priscilla ARVIN-BEROD, COOKE Solange, PRADEL Franck, GRASSINI Stéphanie, GACHET-PONNAZ Ghislaine et GRAFF Stéphane.

Absents: Stéphanie Pernod, ELIE Nicolas, QUINET Alain.

Pouvoirs : Stéphanie Pernod donne pouvoir à Yann JACCAZ, Nicolas Elie donne pouvoir à Stéphane GRAFF, Alain QUINET donne pouvoir Pierre BESSY

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillés présent formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur LEGOUX Philippe a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 JUILLET 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 20 JUILLET 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 12 Octobre 2022

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 06 Octobre 2022

Chapitre Administration-Finances

1/ Avenant à la DSP d'exploitation du domaine skiable

La réalisation en cours du plan d'eau a deux fonctions, la première de permettre à Labellemontagne de sécuriser la production de neige de culture et à la municipalité de créer une base de loisir (plage, baignades, etc.). L'opération est l'objet de l'avenant présenté, qui a pour but de fixer les modalités de répartition des dépenses liées au chantier du plan d'eau de Cassioz. Actuellement, la mairie est maître d'ouvrage et il était prévu de refacturer à Labellemontagne les annuités concernant leur part de dépense, à savoir le lac et le réseau d'adduction, la commune prenant à sa charge les investissements liés aux loisirs d'été (espaces publics, chalet d'accueil, passerelle...). Le prévisionnel faisait état d'une répartition de 2/3 des coûts pour Labellemontagne et 1/3 pour la mairie.

Le montage prévu, en matière de trésorerie, était neutre pour la collectivité. Néanmoins, il est apparu souhaitable que Labellemontagne finance sa part en direct afin d'éviter de pénaliser le ration d'endettement de la commune. L'exploitant du domaine skiable a donc validé le principe d'une co maîtrise d'ouvrage, qui passe par un transfert d'une partie des marchés publics.

Les entreprises concernées ont donné leur accord de principe.

Le coût définitif du projet, dont le chantier est en cours, est de 4,3 M€.

En lien avec la réalisation en cours des travaux les élus échangent sur les dates d'ouvertures des sites, le plan d'eau sera rempli vers le 25 décembre 2022. Quant au responsable de la DSP du plan d'eau, qui a la gestion des activités d'été, il a débuté la mise en place de l'accrobranche.

Les élus se réjouissent de ces informations pour ce projet tant attendu.

Arrivée de Mme Solange COOKE et de Mme Stéphanie GRASSINI à 18h40.

Approuvé à l'unanimité

2/ DM-immobilisations – question reportée

3/ Garderie touristique – approbation des tarifs

Mme COOKE expose la situation tarifaire de la garderie touristique, qui n'ont pas été augmentés depuis la crise Covid. Une proposition tarifaire est donc présentée.

Formules	Horaires	tarifs	formule 6 jours consécutifs
MATIN + REPAS	8H45-12H30	40 €	185 €
APRES MIDI	13H00-17H30	35 €	185 €
JOURNEE	8H45-17H30	55 €	255 €
HEURE (2MAX) adaptation		10 €	-----

Approuvé à l'unanimité

4/ CUBE – signature convention – présenté par Solange Cooke – adjointe

Mme COOKE expose le fonctionnement du concours CUBE. Ecoles : bénéficiaire d'instruments de mesure, de prestation de formation, d'animation et de réunion pour mettre en place ou renforcer les actions pédagogiques et de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Le concours est soutenu par le programme ACTEE2 et financé par les certificats d'économies d'énergie. Le coût d'inscription et d'accompagnement s'élève à 950 € HT. Le concours concerne 4 établissements du Pays du Mont-Blanc (la Communauté de Communes est porteuse du projet) et dure 5 années.

Au delà du projet, des échanges ont lieu entre élus sur la difficulté à maintenir une température régulière dans les classe suite aux appareil de gestion de la qualité de l'air qui obligent à l'ouverture des fenêtres de façon régulière. Les systèmes de chauffage et leurs performances ne sont pas adaptés à ce principe sanitaire depuis le Covid. La gestion de l'énergie est donc compliquée et mérite une attention particulière.

La convention CUBE.Ecole est approuvée à l'unanimité.

5/ RIFSEEP – compléments

Monsieur le Maire explique qu'un complément de dossier est à faire, notamment pour les agents nouvellement nommés ou changeant de catégorie de poste.

Monsieur le Maire profite de ce moment pour engager une discussion sur les indemnités des fonctionnaires.

Le point d'indice de la rémunération des fonctionnaires a été réévalué en juillet de 3.5% par l'Etat (il n'avait pas bougé depuis 2017). Monsieur le Maire précise toutefois que seul le salaire de base est concerné par les points et donc cette revalorisation. Or, pour avoir des salaires corrects, en phase avec les revenus moyens d'autres professions équivalentes, les fonctionnaires reçoivent une partie de leur revenu sous forme de primes fixes, qui peuvent représenter jusqu'à 40% du revenu. Cette part de salaire n'est pas concernée par la hausse de 3,5%. Au regard de la perte du pouvoir d'achat actuel, vu l'inflation, la Municipalité estime qu'une revalorisation des salaires semble logique afin que le travail en mairie reste attractif et éviter des départs de personnel. La hausse des salaires serait d'environ 7%, appliquée de façon générale.

Approuvé à l'unanimité

6/ Désignation correspondant secours incendie

Monsieur le Maire expose qu'un élu référent doit être désigné en tant que correspondant des secours incendie. M. Franck PRADEL se propose pour cette mission.

Des échanges ont lieu concernant les travaux et réfection de la caserne de Megève qui dessert le haut Val d'Arly. Mme Sophie JUELLE demande s'il est effectivement confirmé que la caserne s'installe provisoirement à Praz-sur-Arly.

Monsieur le Maire confirme que le SDIS 74 étudie cette option, sur le site de l'ancien garage situé en face du supermarché, le temps que la caserne soit reconstruite. Mais aucune décision n'a encore été prise concernant ces travaux de grande ampleur, ce que confirme aussi M. Franck PRADEL.

7/ Approbation tarifs domaines skiable 2022/2023 – annule et remplace -

Monsieur le Maire explique que, suite à la renégociation récente de la société d'exploitation du domaine skiable avec son fournisseur d'électricité, il est constaté une augmentation exorbitante des charges d'énergies. A cela s'ajoute les autres charges, comme le carburant. Les chiffres prévisionnels de l'exploitant constatent avec ce surcoût un gros problème de rendement voir des pertes conséquentes.

L'exploitant souhaite réviser ses conditions de ventes afin de limiter les difficultés à venir et sollicite les élus pour voter une augmentation supplémentaire de 3 % des tarifs déjà revus récemment, Soit une augmentation globale pour cette saison 2022/2023 de 8.5 %, sachant qu'il n'y avait pas eu de changement de tarifs l'an dernier. Le souhait du Conseil Municipal de préserver le partenariat historique avec l'exploitant et éviter un risque économique au regard de la situation générale.

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention

8/ Pass scolaire 2022/2023 – approbation question reportée

Chapitre Urbanisme-Foncier

9/ Lancement modification simplifiée N°2 du PLU et approuvé le 05 février 2018 après modification simplifiée en date du 19/09/2019 et après déclaration de projet valant mise en comptabilité approuvé le 06/02/2020 et nouvelle mise à disposition.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de modification simplifiée a été lancée, notamment pour adapter de règles de construction aux Varins. La concertation publique avait eu lieu ce printemps. Cependant, il convient de compléter le dossier par une pièce administrative en lien avec la Préfecture.

Une mise à jour du dossier est donc en cours. C'est l'occasion de faire un éclaircissement du dossier à présenter au public. En effet, lors de la présentation du dossier, les concitoyens ont fait des remarques démontrant la complexité du support. Ils avaient, par exemple, du mal à différencier l'enjeu des places publics du front de neige et les places privées qui sont l'objet de la modification. Une meilleure présentation permettra une bonne compréhension.

Approuvé à l'unanimité

10/ Convention de servitude source des Evettes

Suite à la vente du chalet des Evettes ayant pour objectif de devenir un restaurant d'altitude sur les pistes du village, une convention de servitude de la source des Evettes doit être convenue au profit des acquéreurs.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre travaux – forêt

11/ SYANE travaux éclairages public plan eau et Cassioz – délégation maître d'ouvrage

Monsieur le Maire explique que le SYANE sollicite les élus pour que la mairie assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage qui sont en cours du plan d'eau jusqu'à la route du plan de Cassioz. Cette demande se fait pour des raisons de simplifications d'organisation, la commune assurant déjà le suivi des autres chantiers sur place.

Approuvé à l'unanimité

12/ Reconquête pastoral plan de l'Are – convention SEA

M. Pierre BESSY rappelle que la commune souhaite poursuivre l'accompagnement de la pérennisation de l'activité pastorale à l'alpage communal du plan de l'Are par la réalisation d'une opération de reconquête pastorale.

Monsieur Bessy expose la situation des travaux relatifs à la reconquête pastorale de l'unité pastorale du plan de l'Are. Un accompagnement pour la continuité du développement de la ferme communale d'alpage, il est prévu du déboisement afin d'augmenter les espaces verts en lisière de forêt.

Il est encore prévu, par exemple, du broyage de rhododendrons sous la Tête du Torraz (en mosaïque pour favoriser aussi l'habitat du tétras-lyre). En parallèle, un travail de captage d'eau, au profit des troupeaux, est réalisé sur le site. Un autre réservoir est également prévu à Bon Journal.

Un dossier de demande de financement sera fait, une demande d'appuis technique, administratif et au suivi de chantier sera fait par la SEA de Haute-Savoie. Il est donc demandé qu'une convention avec la SEA soit réalisée

La contribution versée à la SEA 74 est de 2950.00 € pour 46 100.00 € HT de travaux estimés

Approuvé à l'unanimité

13/ Travaux reconquête pastoral du plan de l'Are – demande de subvention

Concernant les travaux exposés dans la précédente question, M. Pierre BESSY informe les élus que des demandes d'aides financières peuvent être faites auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du schéma des espaces naturels sensibles et dans le cadre du contrat de territoire porté par la communauté de Communes du Pays du Mont Blanc.

Le plan de financement pourrait être le suivant

. Subvention Départementale sollicitée -60%	29 430.00 €
. Autofinancement restant à charge à la commune	19 620.00 €

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Jardins partagés :

Mme Ghislaine Gachet-Ponnaz et M. Stéphane Graff expliquent l'avancement du projet. Un bel enthousiasme des Pralins a été observé et une association est née pour la gestion des jardins partagés, l'association « les Jardins du Pratz » dont la présidence est assurée par Mme Valérie Périnet. Une réunion d'élus et de l'association est prévue le 18 Octobre à 18h sur place afin de faire un point d'ensemble du projet dont les travaux devraient démarrer pendant les vacances de la Toussaint.

Voirie :

M. Jean-Paul Jaccaz informe l'assemblée que les enrobés de la route des Belles, de celle des Varins et de la route de l'Arly seront refaits la semaine prochaine, suite à l'installation des canalisations nécessaires au plan d'eau. Quant aux travaux route de la Tonnaz, ils devraient se terminer fin octobre.

Fin du conseil à 19h38

Philippe LEGOUX

SECRETAIRE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 17/10/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

